

RAPPORT d'activité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES - HAUTE-SAVOIE

2024



PARTIE UNE

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PAGE **4** | La présentation du territoire

PAGE **6** | Les compétences

PAGE **8** | Le fonctionnement

PAGE **10** | Les locaux et équipements

PAGE **12** | Nos partenaires

PAGE **14** | L'exercice budgétaire

PAGE **16** | Les ressources humaines

PARTIE DEUX

LES ACTIONS PAR COMPÉTENCES



DÉCHETS
p. 20



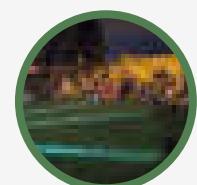
DEVPT. ECO.
p. 22



URBANISME
p. 24



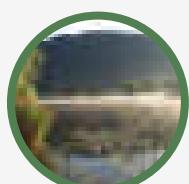
FONCIER
p. 25



CULTURE
p. 26



PETITE ENFANCE
p. 28



ENVIRONNEMENT
p. 30



ACTION
SOCIALE
p. 32



TOURISME
p. 34

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 074-217402056-20251202-DEL_82_2025-DEL-DE

S²LO

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Si 2023 avait été consacrée à un travail de préparation et d'élaboration interne aux instances de la communauté, 2024 a été marquée par des avancées décisives dans le domaine de plusieurs de nos compétences.

En effet, nous avons pu mettre en service une micro-crèche à Faucigny. Ce faisant, notre mission dans le domaine de la petite enfance sera dorénavant un peu mieux répartie sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le coup d'envoi de la construction de la crèche d'Onnion a également été donné, présageant d'une mise en service en septembre 2025. Il est bon de rappeler à cette occasion que ce nouvel équipement accueillera également un espace dédié au relais petite enfance (RPE), qui, lui aussi, rayonne désormais sur l'ensemble du territoire en soutien aux assistantes maternelles et en accompagnant les enfants dont elles ont la charge.

Notre compétence Tourisme a vu également cette année sa morphologie évoluer, puisque la commune de Mégevette a décidé de se rattacher à notre Office de Tourisme Môle et Brasses. Ainsi, les 11 communes de notre communauté se retrouvent à agir une fois encore toutes ensemble autour du thème de la promotion touristique de notre territoire.

Dans le domaine social, nous avons agi aux côtés de l'ADMR pour apporter des éléments favorisant la qualité et l'attractivité des personnes en charge à domicile de nos anciens et de nos malades. Ainsi, 6 véhicules permettront aux agents de l'ADMR d'œuvrer dans de meilleures conditions de fiabilité, de sécurité et de manière plus économique.

Enfin, c'est un pas conséquent que la communauté a franchi en prenant la décision d'internaliser la collecte des ordures ménagères. Depuis plusieurs années, la réflexion était portée par la commission en charge et au sein du bureau. La défection de l'entreprise mandatée nous a poussés à faire le choix d'une gestion intégrée de ces opérations. Face aux risques d'un arrêt du service, il nous a fallu faire vite. Et en à peine trois mois, le matériel roulant nécessaire et le personnel capable de réaliser les tournées nous avaient rejoints. Deux mois après, la nouvelle formule ainsi mise en place, les collectes étaient réalisées sans difficultés et les incidents de collecte moins nombreux. Économiquement, l'opération ne s'avère pas plus coûteuse. J'adresse ici un grand merci au vice-président en charge, à tous les collègues de la commission, et surtout à l'ensemble du personnel de la communauté comme de la SPL, qui se sont fortement mobilisés pour réussir une manœuvre particulièrement délicate.

Bien évidemment, un bon nombre d'autres sujets ont été traités cette année durant. Ce rapport d'activité vous en présente tout le détail.

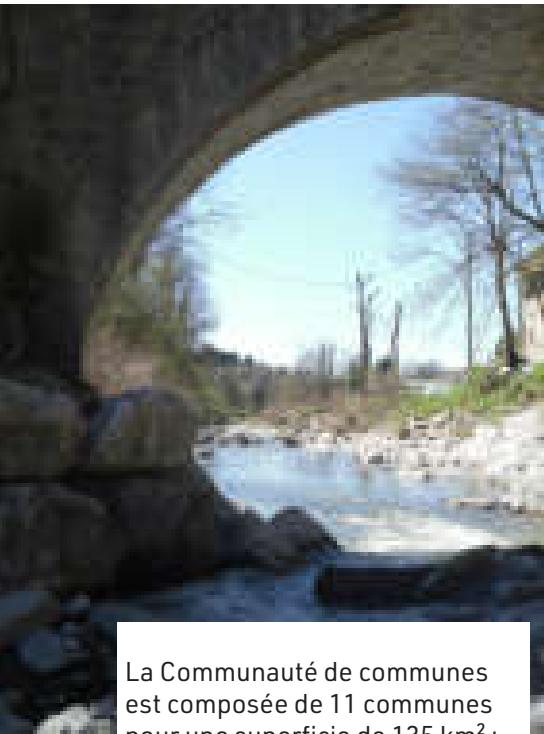
Je conclus en adressant ma reconnaissance à tous les vice-présidents et maires, à tous les membres du conseil communautaire, aux élus des communes, qui tous font vivre l'esprit particulier des Quatre Rivières et font quotidiennement la démonstration qu'au-delà des différences, l'action communautaire portée par la volonté d'être au service des citoyens est capable de belles choses.



Le Président de la Communauté de communes des Quatre Rivières est Bruno FOREL, Maire de la commune de Fillinges. Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.

Bruno Forel,
Président de la Communauté de communes des Quatre Rivières





La Communauté de communes est composée de 11 communes pour une superficie de 135 km² : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonnex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. La commune la plus peuplée est Viuz-en-Sallaz avec 4 708 habitants, la commune la moins peuplée est Mégevette avec 619 habitants.

UN TERRITOIRE DOTÉ D'UNE IDENTITÉ CULTURELLE FORTE ET D'UNE GRANDE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le périmètre de l'intercommunalité est un ensemble cohérent à plusieurs niveaux :

- D'un point de vue administratif en Quatre Rivières, la plupart des communes appartiennent à l'ancien canton de Saint-Jeoire ;
- Toutes forment un ensemble compact et continu géographiquement ;
- En Quatre Rivières, l'ensemble des communes entretiennent des relations historiques et fonctionnelles privilégiées entre elles depuis sa création en 1993 et son élargissement à 11 communes en 2010 ;
- Enfin, toutes ces communes sont désormais investies avec

LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de communes des Quatre Rivières occupe un territoire avec 20 327 habitants au 1er janvier 2024. Elle est constituée d'un espace de campagne et de moyenne montagne entre une agglomération urbaine (bassin annemassien et genevois) et un pôle touristique montagnard fort (massif du Mont Blanc).

CHIFFRES CLÉS



11

COMMUNES



135

KILOMÈTRES²



+ de 20 000



7

ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)



zoom sur...

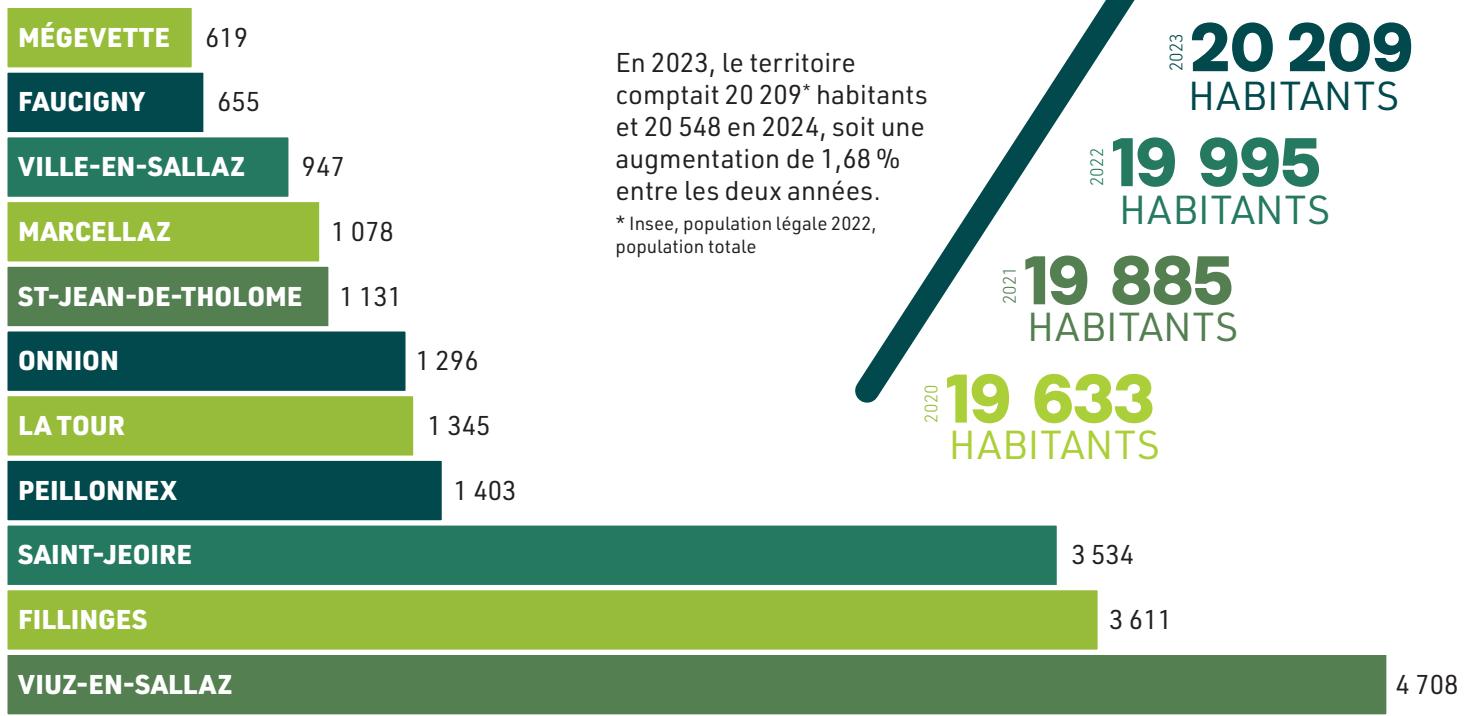
LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

La rédaction du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est assurée par le Syndicat mixte Coeur du Faucigny qui regroupe 4 Communautés de

communes : Quatre Rivières, Arve et Salève, Faucigny Glières et Vallée Verte. Il recouvre un territoire de habitants.



POPULATION



En 2023, le territoire comptait 20 209* habitants et 20 548 en 2024, soit une augmentation de 1,68 % entre les deux années.

* Insee, population légale 2022, population totale

2021 19 885
HABITANTS

**9 633
ABITANTS**

36

www.ijerpi.org

4708

EN CARTE...



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2024



Les compétences sont définies par les statuts de la Communauté de communes.

Celles-ci sont déclinées en actions opérationnelles à mettre en œuvre.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire via le schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Gestion de l'assainissement des eaux usées, assurée par un syndicat mixte
- Gestion de l'eau potable, assurée par un syndicat mixte

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'enseignement
- Actions sociales d'intérêt communautaire
- Actions culturelles d'intérêt communautaire
- Politique de développement touristique d'intérêt communautaire
- Agriculture d'intérêt communautaire



ZOOM SUR...

LES ACTIONS EN QUATRE RIVIÈRES PAR COMPÉTENCES

AMÉNAGEMENT

- Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS)
- Mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement
- Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire
- Mobilité et transport publics de voyageurs

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- Promotion, de prospection et aide à l'implantation d'entreprises
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Etude, mise en place et gestion d'un Fond d'Intervention pour les Services, Artisanat et le commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté



Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 074-217402056-20251202-DEL_82_2025-DEL-DE



ACTIONS CULTURELLES

- Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales
- Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire
- Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes
- Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « Les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire
- Convention d'objectifs avec les associations participant à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire

sportifs conséquents

- Gestion du site du château de Faucigny
- Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire
- Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs

ACTIONS SOCIALES

- Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du CHAL
- Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'un service intercommunal d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire (contribution à la mise place d'un service d'aide à la personne)
- Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil départemental...)

- Gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire
- Depuis octobre 2024, Organisation d'un service public de la petite enfance SPPE et gestion du service de Relais de Petite Enfance itinérant. Construction, entretien et gestion de 6 crèches et mise en place et gestion d'un RPE intercommunal.

(FISAC intercommunal),

- Promotion du tourisme (Offices de tourisme)
- Gestion de l'immeuble des Quatre Rivières (Viuz-en-Sallaz)
- Soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique

DÉCHETS

- Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Mise en place et gestion d'un réseau de déchetteries

ENVIRONNEMENT

- Défense et protection de l'espace et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire

EQUIPEMENTS

- Recherche de terrains pour la construction d'un collège d'enseignement secondaire du 1er degré et des équipements

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers
- Définition d'une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire par un règlement de gestion des sentiers et itinéraires de randonnées
- Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours

AGRICULTURE

- Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée au monde agricole
- Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire
- Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés.
- Depuis octobre 2024, ajout d'une compétence construction et exploitation d'un abattoir public départemental.

LE FONCTIONNEMENT

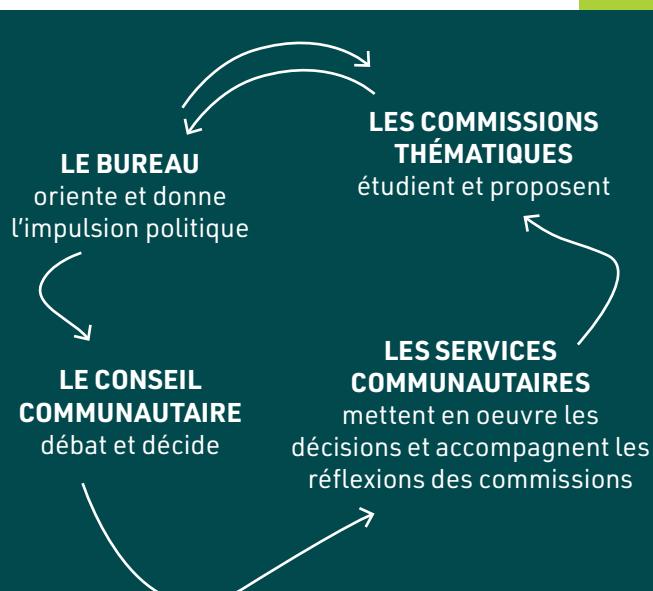
Le fonctionnement de la communauté de communes est défini par ses statuts et son règlement intérieur. La Communauté de Communes est constituée de plusieurs organes de réflexion, de consultation et de décision qui sont composés d'élus municipaux. Elle dispose également d'une équipe technique et administrative, pour son activité propre et en appui aux communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

34 CONSEILLERS TITULAIRES
2 SUPPLÉANTS

Le Conseil communautaire est constitué de délégués élus. Chaque commune est représentée par un nombre de délégués dépendant du nombre d'habitants de la commune, deux délégués à minima. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Les membres désignés du Conseil communautaire comprennent dorénavant 34 délégués pour ce mandat.

En 2024, le Conseil communautaire s'est réuni 11 fois afin de statuer sur tous les sujets relevant de sa compétence. Les réunions du Conseil communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité. Elles ont lieu en moyenne une fois par mois, le lundi à 19 heures.



COMPOSITION

FAUCIGNY

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ
Alain PERNOLLET (suppléant)

FILLINGES

Bruno FOREL
Isabelle ALIX
Paul CHENEVAL
Guillaume HAASE
Marion MARQUET
Olivier WEBER

LA TOUR

Daniel REVUZ
Danielle ANDREOLI-GRILLET

MARCELLAZ

Léon GAVILLET
Mélanie LECOURT

MÉGEVETTE

Max MEYNET-CORDONNIER
Chantal BEL (suppléante)

ONNION

Allain BERTHIER (jusque janvier 2024)
André GERVAIS (à partir de février 2024)
Jocelyne VELAT

PEILLONNEX

Christian RAIMBAULT
Catherine BOSC
René CARME

SAINT-JEAN-DE-THOLOME

Sabrina ANCEL
Gabriel MOSSUZ

SAINT-JEOIRE

Antoine VALENTIN
Elisabeth BEAUPOIL
Patrick BOIMOND
Marie-Pierre BOZON
Marie-Liliane GRONDIN
Yves PELISSON

VILLE-EN-SALLAZ

Laurette CHENEVAL
Joël BUCHACA

VIUZ-EN-SALLAZ

Pascal POCHAT-BARON
Corinne GOY
Gérard MILESI
Isabelle CAMUS
Martial MACHERAT
Maryse BOCHATON
Michel STAROPOLI

12

CONSEILS
COMMUNAUTAIRES

12

BUREAUX

95

DÉLIBÉRATION

26

RÉUNIONS DE
COMMISSIONS
THÉMATIQUES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

12 MEMBRES

Contrairement aux municipalités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau communautaire puisse prendre certaines décisions par délégations du conseil communautaire. Il en va de même pour le Président.

Le Bureau est constitué du Président de la Communauté de Communes, de six vice-président(e)s et de l'ensemble des maires (5), valant bureau des maires.

LES COMMISSIONS PERMANENTES

3 COMMISSIONS PERMANENTES

- Elles sont au nombre de trois (CLECT, CDSP et CAO) et disposent de prérogatives dans leur domaine d'intervention.
- Elles se prolongent pendant toute la durée du mandat de l'organe délibérant.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

6 COMMISSIONS DE TRAVAIL

- Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la Communauté de communes, il a été décidé de s'appuyer sur six commissions thématiques. Chaque Conseil Municipal dispose d'un maximum de trois représentants siégeant au sein de ces commissions ouvertes.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

- Education artistique et culturelle
- Développement d'un réseau de lecture publique
- Valorisation des ressources patrimoniales

COMMISSION PETITE ENFANCE

- Développement des actions dédiées à la petite enfance en direction des modes d'accueil
- Gestion des crèches du territoire en délégation à la Maison Bleue.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TOURISME

- ZAE
- Promotion du tourisme
- Création de promotion, de prospection dans le domaine économique
- Aide à l'implantation d'entreprises...

COMMISSION DÉCHETS, SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

- Améliorer les performances économiques et environnementales des services publics, notamment de gestion des déchets
- Appréhender et optimiser son coût.

COMMISSION ENS AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET SÉNIORS

- Travail sur les actions sociales comme l'épicerie sociale, l'aide à la personne
- L'action sociale de la MJCi

COMMISSION ENS ET AGRICULTURE

- Défense et protection de l'espace
- Protection et mise en valeur des sites naturels
- Aménagement de chemins de randonnées, créations de circuits de randonnées...

LES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

au 31 décembre 2024



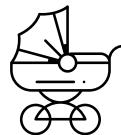
LOCAUX ADMINISTRATIFS

Siège social de la communauté de communes

Mairie de Marcellaz
3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ

Bureaux administratifs de la communauté de communes

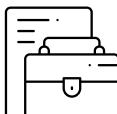
28 chemin de la Ferme SAILLET
74250 FILLINGES



PETITE ENFANCE

CRÈCHES - 156 BERCEAUX

- **Les Farfadets**
800 route du Chef-Lieu, FILLINGES
 - **Les Rissons**
62 boucle du Pré de la Cure, Onnion
 - **La Vie Là**
336 avenue Trémercier, Saint-Jeoire
 - **Les Marmousets (3 à 18 mois)**
956 avenue de Savoie, Viuz-en-Sallaz
 - **Les Fripouilles (18 mois à 4 ans)**
111 Le Pré de la Cure, Viuz-en-Sallaz
 - **Les Lutins du Château - 12 berceaux**
28 montée du Château, Faucigny
- Depuis le 1er septembre 2024



ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

- **ZAE de Findrol**, FILLINGES
- **ZAE des Bègues**, FILLINGES
- **ZAE des Tattes**, VIUZ-EN-SALLAZ et PEILLONNEX
- **ZAE du Taney**, LA TOUR
- **ZAE de la Géode**, SAINT-JEOIRE
- **ZAE de la Pallud**, SAINT-JEOIRE
- **ZAE La Place**, Mégevette

LOCAUX PROFESSIONNELS

- **Immeuble des Quatre Rivières**
800 Av. de Savoie, 74250 VIUZ-EN-SALLAZ
- **Bâtiment artisanal ex-RATMO**
(SRB et Alvéole), ZAE des Tattes, 74250 VIUZ-EN-SALLAZ
- **Siège administratif de la Petite Enfance**,
336 Av. de Trémercier, 74490 SAINT-JEOIRE



zoom sur...

L'IMMEUBLES DES QUATRE RIVIÈRES (IM4R)

Situé à VIUZ-EN-SALLAZ, le bâtiment accueille des espaces publics (salles de réunion, salle de l'école de musique et de l'harmonie municipale) et des 11 locaux professionnels dans les domaines du paramédical et du commerce.





ESPACES NATURELS ET PATRIMONIAUX COMMUNAUTAIRES

La CC4R gère deux espaces patrimoniaux



- **Le lac du Môle**, Ville-en-Sallaz / La Tour
Le lac est géré par les Quatre Rivières. Sur site, la Communauté de Communes est propriétaire d'un chalet et des équipements publics alentour (tables, toilettes, local technique) et d'une grande partie des parcelles avoisinantes.



- **Les ruines du Château de Faucigny**,
Faucigny
Le château de Faucigny est un ancien château fort du XI^e siècle, berceau de la Maison de Faucigny. Mis à disposition par la commune, la communauté de communes entretient et aménage les vestiges encore présents. Des spectacles et des ateliers sont organisés tout au long de l'année.
Depuis le 01 septembre 2024, la communauté de communes dispose d'un local au départ du sentier d'accès, afin d'y accueillir le public et de faciliter l'organisation des événements.



DÉCHETS DÉCHETTERIES

- **Déchetterie de Saint Jeoire**
ZAE de la Pallud
- **Déchetterie de Viuz/Peillonex**,
ZAE des Tattes



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- **Terrain de foot et vestiaires**, Fillinges
- **Terrain de foot et vestiaires**,
Saint-Jeoire
- **Terrain de foot et vestiaires**,
Viuz-en-Sallaz
- **Terrain de foot et vestiaires**, La Tour



GENS DU VOYAGE

- Les Quatre Rivières ont acquis deux terrains en vue d'aménagement d'aires d'accueil des Gens du Voyage.

NOS PARTENAIRES



LES ORGANISMES PUBLICS EXTÉRIEURS

La Communauté de communes est représentée dans divers organismes afin de suivre la mise en œuvre de ses compétences. Les élus sont amenés à discuter des enjeux du territoire dans ces différentes structures et représentent le territoire des Quatre Rivières dans les décisions émises et/ou votées. Les différentes structures peuvent être des syndicats de communes ou des associations bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens.

GESTION DES DÉCHETS

SYDEVAL



En charge de la gestion des déchets pour tout le territoire.

SPL2D4R

En charge de la gestion du haut de quai des déchetteries.

La Communauté de communes s'entoure d'acteurs locaux pour la mise en œuvre de ses compétences et la vie locale. Organismes délégués ou partenaires, ces structures sont au cœur de l'écosystème local.

- **SM3A - Le syndicat Mixte de l'Arve et de ses affluents**



En charge de la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et représentant au sein de la commission locale de l'eau du SAGE.

- **SRB - Syndicat Rocailles et Bellecombe**



En charge de l'assainissement des eaux usées et de l'eau potable. Deux autres intercommunalités y adhèrent (CCAS et CCV) et des communes indépendantes.

- **SCoT - Syndicat Mixte du SCoT Coeur du Faucigny**



En charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du territoire coeur de Faucigny (CC4R, CCFG, CCV, CCAS).

- **SM4CC - Syndicat Mixte des 4 communautés de communes**



En charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle de quatre Communautés de communes (CCFG, CCPR, CCAS et CC4R) au travers du réseau ProxiTi.

- **EMU4R - Ecole de musique en 4 Rivières**



En charge de l'enseignement musical sur le territoire des Quatre Rivières.

- **SMDHAB - Syndicat de Développement de l'Hôpital Annemasse/Bonneville**

Le syndicat SMDHAB gérait le foncier utilisé pour le développement des constructions du Centre hospitalier Alpes Léman CHAL. Les terrains étant totalement acquis, le syndicat s'est dissous en fin d'année 2024.



LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES PRIVÉES

La Communauté de communes est membre de différentes structures privées associatives. Elle participe par le biais de subventions au fonctionnement de ces associations importantes pour la vie du territoire.

PRINCIPAUX SOUTIENS

PAYSALP



Médiation culturelle, gestion du patrimoine et programmation culturelle

Môle & Brasses Tourisme



Office de tourisme intercommunal (10 communes)

et encore...

La Communauté de communes est également présente dans différents outils et dispositifs de concertation et d'animation d'action publique comme :

- le Plan Pastoral Territorial (PPT) Roc d'Enfer ;
- le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) ;
- le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Porte des Alpes ;
- la Commission Locale de l'Energie du SYANE.

La Communauté de communes apporte également son soutien à d'autres actions territoriales :

- le festival des chorales de Mégevette ;
- les jeunes agriculteurs ;
- la ludothèque associative Monts et Merveilles.
- le réseau des conciliateurs de justice

ADMR de Saint-Jeoire



Aide à domicile en milieu rural

Udaf



Ateliers numériques sur le territoire

Secours Catholique



Epicerie Sociale

Initiative Genevois



Accompagnement de création ou de reprise d'entreprise

Alvéole



Chantier d'insertion par l'activité économique



L'EXERCICE BUDGETAIRE

Pour chaque budget, on distingue ce qui relève du fonctionnement (les opérations courantes nécessaires à la gestion quotidienne) et ce qui relève de l'investissement.

EN 2024

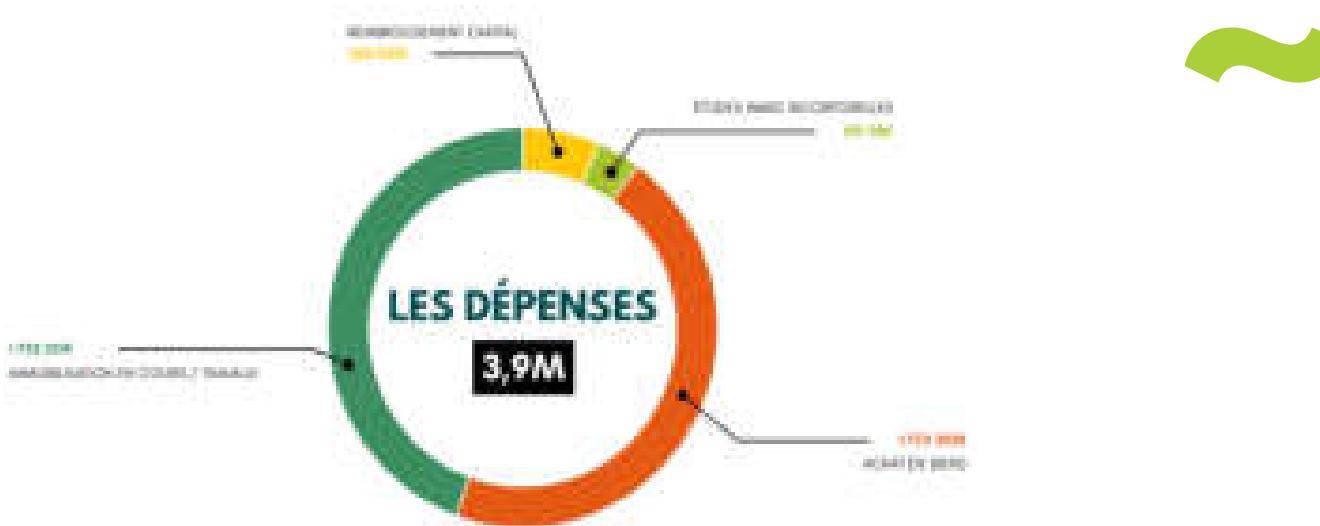
**1813 MANDATS
458 TITRES**

TOUS BUDGETS CONFONDUS

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



ANALYSE FINANCIÈRE

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	10 529 857 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS INTÉRÊTS)	8 453 834 €
EPARGNE DE GESTION	2 076 023 €
INTÉRÊTS D'EMPRUNTS	34 172 €
EPARGNE BRUTE	2 041 851 €
REMBOURSEMENT CAPITAL	250 031 €
EPARGNE NETTE	1 791 821 €
PARTIE DE L'ANNUITÉ PAYÉE PAR DES TIERS	0 €
AUTOFINANCEMENT (CAF NETTE)	1 791 821 €

LES RESSOURCES HUMAINES

EN 2024

340 PAIES **29.5**

JOURS DE FORMATION

82 ARRÊTÉS

5 OFFRES PUBLIÉES SUR EMPLOI TERRITORIALE ET 2 SUR INDEED

Les effectifs de la collectivité sont stable par rapport à 2023, hors prise en charge de la collecte des ordures ménagères.

RH, UNE FONCTION SUPPORT

La gestion des ressources humaines dans une collectivité territoriale constitue une fonction stratégique. Elle s'articule autour de quatre thématiques fortes : la gestion administrative du personnel, les relations sociales, le développement des ressources humaines et l'organisation du travail et de la vie au travail.

LES MOYENS HUMAINS

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la communauté de communes des quatre rivières s'est dotée d'une équipe qui travaille aux côtés des élus afin de les aider dans leurs prises de décisions.

LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

10 AGENTS TITULAIRES



26 AGENTS

contre 18 agents en 2023
Dont 7 agents pour la collecte des OM

10

AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS



ZOOM SUR...

LA REPRISE DE LA COLLECTE

Le jeudi 1er août 2024, la Communauté de Communes a repris en urgence la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte suite à la liquidation judiciaire du prestataire Eco. Déchets. Pour garantir la continuité de service auprès des habitants, 7 agents ont dû être recrutés dans un délai très court : 1 responsable d'équipe, 2 conducteurs poids lourds et 4 ripeurs.

Dans un premier temps, les recrutements ont été portés par la Communauté de Communes des 4 Rivières, afin de parer à l'urgence. Au 1er janvier 2025, les agents ont signé de nouveaux contrats au sein de la SPL 2D4R.

Au 31 décembre 2024, la CC4R a mobilisé jusqu'à 7 agents bénéficiant de différents types de contrats (CDI, CDD, Intérim) pour assurer la collecte.

Grâce à la mobilisation conjointe des élus, des services et des partenaires (SYDEVAL, loueurs de véhicules, communauté de communes voisines, agence intérim, ...) la collecte des ordures ménagères a pu être assuré et réorganisée dans les temps.

Au 31/12/2024, le service collecte comptait : 6 agents en CDD et 1 Intérimaire.

EN 2024

LES GRANDES LIGNES DU RSU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Permettant d'apprécier la situation des collectivités et établissements publics à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items (effectifs, recrutements, formation, absentéisme, temps de travail, conditions de travail, rémunération, droits sociaux,...).

EFFECTIF

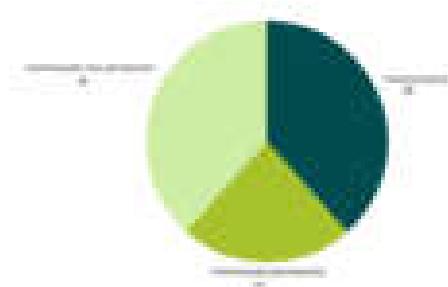
26 AGENTS EMPLOYÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2024

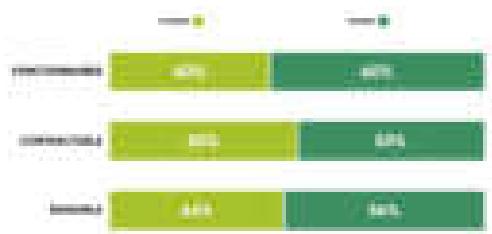
10 fonctionnaires

6 contractuels permanents

10 contractuels non permanents



RÉPARTITION PAR GENRE ET PAR STATUT



RÉPARTITION DES ETPR PERMANENTS PAR CATÉGORIE



MOUVEMENTS

4 ARRIVÉES D'AGENTS ET 3 DÉPARTS

67% de départ pour mutation

33% de départ pour mise en disponibilité

Variation des effectifs*		
entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024		
	Nombre	Nombre
Fonctionnaires	10	-16,7%
Contractuels	2	100,0%
Ensemble	12	6,7%

ABSENCES

5,6 JOURS D'ABSENCE EN MOYENNE POUR TOUT MOTIF MEDICAL PAR FONCTIONNAIRE

2,7 JOURS D'ABSENCE EN MOYENNE POUR TOUT MOTIF MEDICAL PAR FONCTIONNAIRE

FORMATION

31,3% DES AGENTS PERMANENTS

ONT SUIVI UNE FORMATION

D'AU MOINS UN JOUR



TEMPS FORTS

2024

Printemps

Mise en place
du Contrôle de
conformité

Février

Installation du
CIAS des Quatre
Rivières



Mars

Forum de l'emploi



Août

Reprise de la collecte des
ordures ménagères en
porte-à-porte





Septembre

Inauguration de l'épicerie sociale et du local ADMR



Septembre

Ouverture de la Micro-crèche de Faucigny



Octobre

1er Forum Petite Enfance



Novembre

Incendie à la déchetterie

Décembre

Signature de la CTG avec la CAF de la Haute-Savoie

LES DÉCHETS

- Vice-présidence assurée par Monsieur Pascal POCHAT-BARON

Cette année 2024 a été celle d'un travail conséquent sur la reprise de la collecte des ordures ménagères.

FAITS MARQUANTS

Plusieurs faits marquants se sont produits cette année :

- Excoffier recyclage continue d'exploiter le bas de quai des déchetteries intercommunales à travers un nouveau marché public.
- Reprise opérationnelle de la collecte des ordures ménagères en PAP
- Changement des jours de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte sur la commune de Ville-en-Sallaz et La Tour
- Arrêt définitif du ramassage en porte à porte sur les communes d'Onnion et Mégevette
- Déploiements accélérés des points d'apport volontaire d'ordures ménagères
- Incendie d'un local technique de la déchetterie de Viuz / Peillonnex
- Bilan positif de l'utilisation des rollpacks sur les déchetteries de Viuz/ Peillonnex et de Saint-Jeoire



LE PARC EN 2024

MISE EN SERVICE DE...

22 CONTENEURS
ENTERRÉS

24 CONTENEURS
SEMI-ENTERRÉS

7 COLONNE
AÉRIENNE

DONT **38** DÉDIÉS
AUX OMR

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 074-217402056-20251202-DEL_82_2025-DEL-DE

S²LO

DE DÉCHETS PRODUITS
PAR AN ET
PAR HABITANTS

TAUX DE VALORISATION :
MATIÈRE **58.6 %**
ÉNERGÉTIQUE **35.8 %**

REPRISE CONTRAINTE DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN QUATRE RIVIERES

Le tribunal de commerce de Lyon a prononcé la liquidation judiciaire notre prestataire de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte, la société ECO DECHETS au 1er août 2024. Notre Communauté de communes a alors mis en place un plan d'urgence pour assurer elle-même la collecte des ordures ménagères. Malgré des incertitudes initiales, la reprise du service a été assurée grâce au soutien des élus communaux, à des modifications de parcours pour certains habitants et à l'implication des services de l'intercommunalité. Désormais, c'est tout un service communautaire qui assure chaque jour la collecte en porte-à-porte comprenant camions, rieurs et chauffeurs.

Face à la défaillance du prestataire, des adaptations temporaires ont été nécessaires, notamment l'ajout de points d'apport volontaire pour les communes de Onnion et de Mégevette. Les habitants de ces zones ont réussi une transition vers un mode de dépôt en points d'apports volontaires total, contribuant ainsi à l'objectif d'augmenter les tonnages ramasser avec ce mode de collecte.

LES DÉCHETTERIES

Acquisition des Rollpacks : bilan sur une année complète :

En 2024, le nombre de rotations effectuées sur les 2 déchetteries a augmenté de + 2,3 % par rapport à 2023. Malgré une augmentation du tonnage de 390 tonnes, cette augmentation des rotations est contenue grâce aux engins de manutention et de compaction des bennes « Packmat ».

En effet, ces derniers permettent aux gardiens de déplacer les bennes lorsqu'elles sont pleines, et d'écraser leurs contenus pour optimiser le poids chargé. De ce fait, les gardiens peuvent mieux anticiper les demandes de rotations en évitant de faire partir les bennes trop tôt, tout en empêchant les débordements. De plus, le compactage plus rigoureux des bennes (jusqu'à 3 fois par jour) a largement contribué à augmenter le poids moyen des bennes évacuées. Cette performance est à comparer avec l'année 2022,



Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08/12/2025
ID : 074-217402056-20251202-DEL_82_2025-DEL-DE
S²LO
RPT D'ACTIVITÉ 2024

INCENDIE A LA DÉCHETTERIE

Le mardi 5 novembre 2024 à 13 heures, un incendie s'est déclaré au sein de la déchetterie intercommunale des Quatre Rivières à Viuz-en-Sallaz / Peillonnex. Grâce à l'intervention rapide des pompiers, le feu a pu être maîtrisé dans le début de l'après-midi. Seuls des dégâts matériels sont à déplorer, notamment dans le local de

78 964 PASSAGES SUR LES 2 SITES

2024

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1 423 068 €

POUR ALLER PLUS LOIN

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de la gestion des déchets 2024 présente l'ensemble de l'activité et des résultats de la politique déchets en Quatre Rivières.



LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

	2022		2023		2024		Evolution 2023 - 2024	
	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire des Quatre Rivières	12678	634,06	12315,66	609,41	12 674,61	623,54	358,95	2,9%
OM Porte à porte	4264,74	213,29	3652	180,73	3 189,50	156,91	-462,88	-12,7%
OM Point d'Apport Volontaire (PAV)	364	18,20	535	26,46	914,52	44,99	379,80	71,0%
TRI Point d'Apport Volontaire (PAV) (2 flux)	1389,73	69,50	1404	69,48	1 463,79	72,01	59,72	4,3%
Déchetteries	6610	325,6	6584,19	325,80	6 973,72	343,08	389,53	5,9%
Textile, linge, chaussure	97,11	4,86	91,74	4,54	91,33	4,49	-0,41	-0,4%
Cartons professionnels	52,34	-	48,57	-	41,75	-	-6,82	-14,0%

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Vice-présidence assurée par Madame Laurette CHENEVAL

Les Communautés de communes sont compétentes en matière de « développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » depuis 2015 (loi NOTRe).



LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cette compétence donne lieu à des commissions « développement économique » durant lesquelles les élus se prononcent sur les projets en cours.



BUDGET

FONCTIONNEMENT
36 024 €

INVESTISSEMENT
121 073 €

2

COMMISSIONS
EN 2024

LES ZAE : PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE

La Communauté de communes des Quatre Rivières orchestre sept Zones d'Activités Economiques du territoire.

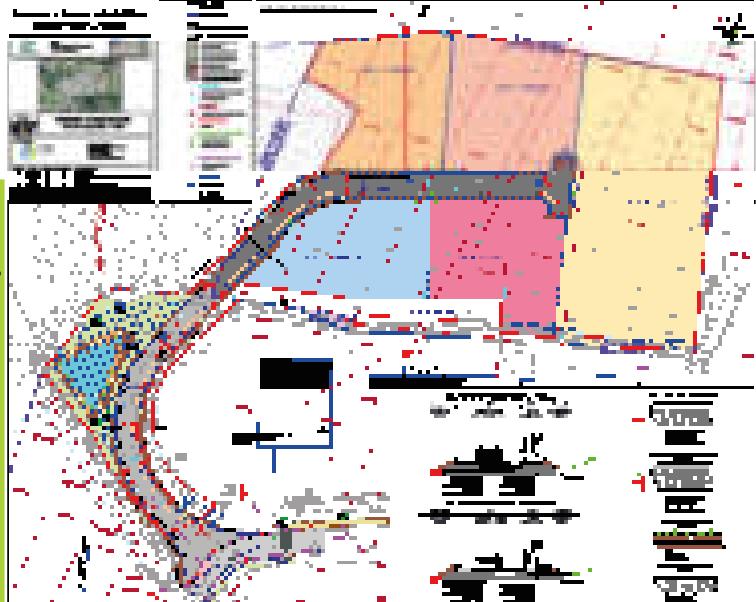
En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente : 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales ; 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ; 37 % de leur facture d'électricité. Dans le domaine de l'éclairage public, les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux.

Les 4 zones d'Activités Economiques du territoire, comptent 133 lanternes à remplacer.

LE POINT SUR LA COMPÉTENCE

La compétence « développement économique », orchestrée depuis 2015, porte particulièrement sur les actions de développement économique, à savoir :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- actions de promotion, de prospection dans le domaine économique ;
- aide à l'implantation d'entreprises.



zoom sur...

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE TANEY À LA TOUR

Suivant délibération n°20240715_04 en date du 15 juillet 2024, le Conseil Communautaire a confié le projet d'extension au cabinet d'études VRD Conception. La mission de base consistait à un projet complet de maîtrise d'œuvre d'extension de la ZAE. Le projet d'aménagement proposé consiste à la création de CINQ (5) lots à viabiliser numérotés de 1 à 5, d'une surface oscillant entre 1227m² pour le plus petit (lot 2) et 3233m² pour le plus grand (lot 5). Ces lots doivent être desservis par une voirie d'une largeur totale de 6,00m, comprenant une partie piétonne d'1,50m en bordures franchissables, avec une aire de retournement à son extrémité. Ces lots doivent être chacun raccordés aux réseaux : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, télécommunications. Un bassin de rétention à ciel ouvert, non étanche doit être créé à l'entrée de l'extension de la nouvelle voirie d'accès. Le projet prévoit également deux parcelles A et B permettant aux entreprises voisines de s'agrandir : le garage JENATTON et l'atelier GAVROCHE SOUDURE pour une surface totale de 654 m².

Le permis d'aménager n°07428424C0002 a été délivré le 16 décembre 2024, validant la création des 5 lots principaux ainsi que 2 lots d'extension pour les entreprises existantes.

REZ'UP & LA MAISON DE L'ÉCO

La plateforme Rez'Up est la porte d'entrée locale des porteurs de projets pour la création ou reprise d'une entreprise. Elle accompagne les entrepreneurs désireux de passer un cap : réussir sa création, accélérer son développement, trouver des locaux, réaliser une étude de marché...

Chaque année, sur son territoire d'action, Rez'Up c'est :

- + 500 porteurs de projet et + 200 entreprises accompagnées
- + 80 partenaires - experts à disposition
- + 200 événements utiles à l'entreprise

La Maison de l'Eco aide les futurs entrepreneurs à encadrer leurs projets avec des accompagnements collectifs et des formations selon le besoin.

Rez'Up : +33(0)4 50 87 09 87 / rezup.org

INITIATIVE GENEVOIS

Seconde étape de nos offres d'accompagnement, la filiale d'Initiative France est le premier réseau associatif français de financement comme d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Initiative Genevois propose deux types de service :

- un parrainage par des chefs d'entreprise ou des cadres expérimentés
- un prêt d'honneur, sans garantie ni intérêt, à rembourser en trois ans, facilitant l'obtention de prêt bancaire

Initiative Genevois :

Anne-Christel CLARISSE / clarisse@initiative-genevois.fr

L'URBANISME

En Quatre Rivières, le service urbanisme assure l'instruction des demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...) pour le compte des onze communes du territoire.



Autorisation de travaux	23
Certificats d'urbanisme (a)	605
Certificats d'urbanisme (b)	24
Déclaration préalable	632
Permis de construire	218
Permis de démolir	2
Permis d'aménager	9

NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR TYPE
EN 2024



LE SERVICE

L'intercommunalité assure pour le compte des communes l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et le contrôle de la conformité des travaux réalisés. Les communes sont, elles, compétentes en matière de politique d'urbanisme. Chaque commune peut voter un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Aucun plan intercommunal ne soumet les PLU.

Chaque instructeur intercommunal se voit attribuer une liste de communes pour lesquelles il est spécialisé.

Faucigny	1
Fillinges	12
Onnion	1
Peillonnex	2
Saint-Jeoire	3
Ville-en-Sallaz	3
Viuz-en-Sallaz	5
Total	27

NOMBRE DE VISITES DE CONFORMITÉ



zoom sur...

Afin d'assurer une gestion économe de l'espaces et dans un souci de juste équilibre entre la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation des espaces naturels et agricoles, cette loi doit permettre d'atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) d'ici à 2050. Un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'Espace Naturel Agricole ou Forestier sur la décennie 2021 - 2031 doit être planifié dans le cadre des schémas régionaux (SCoT) et sera décliné territorialement dans les documents d'urbanismes locaux (PLU). Le service urbanisme de la communauté de communes a largement pris part au rapport local de suivi de l'artificialisation des sols. Ce bilan triennal, constitué de données et d'indicateurs de consommation foncière en lien avec les permis de construire doit permettre d'affiner au plus juste la trajectoire à atteindre.

L'ARCHITECTE CONSEIL DU CAUE

La communauté de communes a renouvelé son partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74). Ce service de conseil de proximité qui a lieu dans le cadre de permanences régulières (une fois par mois) est assuré par l'architecte, Monsieur Pierre JANIN, aux côtés des élus et du service instructeur. Ces consultances participent à l'effort de qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets en tenant compte des spécificités de nos territoires.

LE FONCIER



Depuis 2019, un service Foncier est venu étoffer les fonctions ressources de la communauté de communes pour accompagner les communes dans leurs nombreux projets et leur apporter un soutien juridique.

39

NOUVELLES
DEMANDES D'ACTES
AUTHENTIQUES
EN LA FORME
ADMINISTRATIVE

49

ACTES SIGNÉS
EN 2024



zoom sur...

ACQUISITION DE PARCELLES AU LAC DU MÔLE



La communauté de Communes des 4 Rivières a également acquis plusieurs parcelles autour du Lac du Môle, auprès de propriétaires privés sur les Communes de LA TOUR et VILLE EN SALLAZ. En effet, La Communauté de Communes des 4 Rivières est compétente, aux termes des article 2.1.1 de ses statuts en matière de « Protection et mise en valeur de l'environnement : Défense et protection de l'espace, défense, protection et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS du territoire communautaire » et 3.2.2 en matière « d'Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours ».

Ces dernières années, plusieurs intempéries ont causé au Lac du Môle, de nombreux dégâts, et notamment la chute d'arbres situés pour la plupart, sur des parcelles privées. La sécurisation du site, ouvert au public, a dû être réalisée rapidement par la Communauté de Communes des 4 Rivières, suite à ces événements météorologiques, afin d'éviter tout accident de promeneurs.

Afin de réaliser un entretien plus régulier et d'assurer une gestion pérenne des bois situés autour du Lac du Môle, dans le périmètre ENS et sur les abords du Lac, la Communauté de Communes des 4 Rivières, a acquis, auprès de propriétaires privés : 23 parcelles pour une surface totale de 25018 m².

EXTENSION DE LA ZAE LE TANEY - LA TOUR

La communauté de Communes des 4 Rivières a acquis les parcelles nécessaires à l'extension de la ZAE de Taney, auprès de 4 propriétaires privés ainsi qu'à la Commune de LA TOUR, pour tous les terrains situés en zone 1AUx au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA TOUR. Ces opérations foncières se sont étalées sur 2023, 2024 et la dernière début 2025. Elle a acquis 37 parcelles formant déjà les futurs lots de l'extension, pour une surface totale de 8307m².



La culture et le patrimoine sont au cœur de la politique des Quatre Rivières, visant à créer du lien et à toucher tous les usagers.

LA CULTURE & LE PATRIMOINE

Vice-présidence assurée par Monsieur Bruno FOREL

BUDGET

FONCTIONNEMENT
292 500 €

INVESTISSEMENT
76 500 €

LANCÉMENT DU PROJET CULTUREL DU TERRITOIRE

Faisant suite au diagnostic culturel, un projet culturel de territoire a été commandé au Bureau d'étude du 104 Paris.

L'objectif de ce dernier est de développer les préconisations émises dans le diagnostic culturel et de les décliner sous la forme d'un programme d'actions concret. Ces actions, allant du court au long terme, seront mises en œuvre sur le territoire des 4 Rivières à partir de mi -2025, date de restitution du PCT.

zoom sur...

RESTITUTION DU DIAGNOSTIC CULTUREL

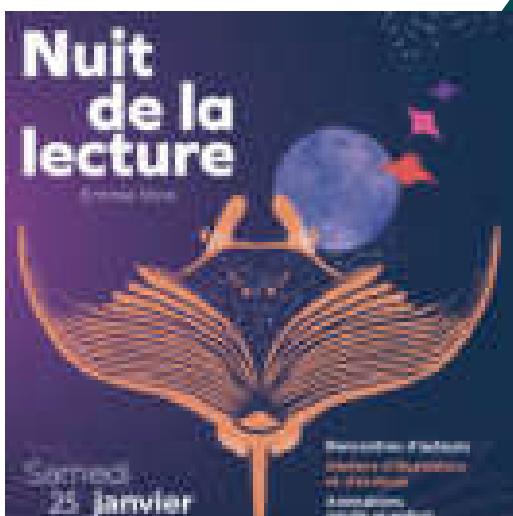


Fin 2023, la Communauté de Communes des 4 Rivières a lancé une grande enquête auprès de la population et des acteurs culturels du territoire dans l'objectif dans le cadre de son diagnostic culturel. Plus de 600 personnes se sont exprimées sur leurs pratiques culturelles, leurs envies, leurs besoins.

Des profils différents, allant des retraités aux jeunes cadres actifs, venant de sphères sociales diverses, ont pris le temps de répondre aux questions dont le but est de créer une émulation afin de dynamiser l'offre culturelle du territoire en adéquation avec les attentes de ceux qui vivent ce même territoire.

Après un état des lieux complet sur les politiques culturelles des 4 Rivières, plusieurs préconisations ont été faites par le bureau d'étude du 104 PARIS afin de compléter et améliorer l'offre existante.

Une réunion publique de restitution s'est déroulée à Ville-En-Sallaz le Mercredi 11 Décembre devant une soixantaine de personnes. Le diagnostic est disponible et téléchargeable sur le site internet des 4 Rivières.



idéLire
Le réseau des bibliothèques
des Quatre Rivières

23 080

LIVRES TRANSPORTÉS PAR
LA NAVETTE IDELIRE

150

RENCONTRES IDELIRE

100

BENEVOLES SUR LE
RESEAU

2 200

PARTICIPANTS AUX
ANIMATIONS



RÉSIDENCE LUCIE ALBON

L'été 2024 a accueilli sur Megevette, Lucie Albon, artiste-illustratrice, pour une résidence artistique de deux semaines. En effet, en avant-première du Festival Plein Jour Pleine Lune, et en collaboration avec le réseau des bibliothèques, Lucie Albon a réalisé quatre cubes géants marquant quatre entrées du territoire des 4 Rivières (Megevette - Fillinges - Viuz - St Jeoire).

Le cube de Megevette a été peint avec les enfants du village en prenant la forme d'un atelier participatif pour le lancement du festival.

En parallèle, Lucie Albon, illustratrice d'albums jeunesse, a animé divers ateliers au sein des bibliothèques du Réseau IDELIRE. Un bel exemple de projet artistique impliquant habitants, artiste et professionnels de la culture sur l'ensemble du territoire des 4 Rivières.

CHÂTEAU DE FAUCIGNY

L'année 2024 a été riche pour le site culturel et patrimonial du Château de Faucigny.

Deux actions sont à retenir :

- Un chantier de fouilles archéologique sur le bas du site castral, en lien avec la construction d'une micro-crèche.
- La réalisation d'un diagnostic sanitaire et patrimonial par l'Atelier Galetaz.

L'importance du site du Château de Faucigny dans le paysage historique médiéval de la Haute-Savoie, a alimenté la volonté des élus du territoire de préserver et valoriser ce lieu patrimonial. Afin de comprendre comment agir sur sa pérennisation ainsi que sur les méthodes de valorisation auprès

des habitants, la communauté de communes des 4 Rivières a choisi l'Atelier Galetaz pour réaliser un diagnostic sanitaire et patrimonial qui donnera les clefs d'une restauration adéquate et longévive.

Quant aux fouilles préventives archéologiques, menées par le Département de la Haute-Savoie, en amont des travaux de la micro-crèche de Faucigny ; elles ont permis de mettre en exergue des vestiges du bourg médiéval – principalement des découvertes liées au quotidien des habitants – allant jusqu'au VI^e siècle.

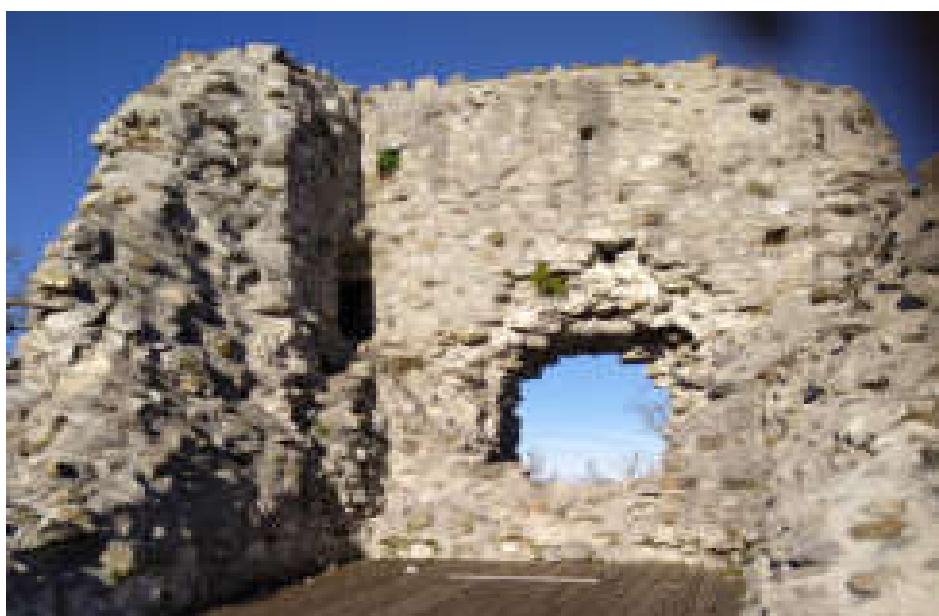
Ce chantier a été l'occasion de discuter de la possibilité d'installer un chantier de fouilles pluriannuels sur le site de Faucigny.

ARRIVÉE DE SÉVERINE BLACQUE

Afin de renforcer le service culture, dont les missions sont en pleine expansion, notamment au niveau action culturelle et patrimonial, la communauté de communes des 4 Rivières a embauché une nouvelle coordinatrice du Réseau de lecture publique IDELIRE.

Séverine Blacque, bibliothécaire catégorie B, ancienne directrice de la médiathèque/ludothèque de Thyez, a rejoint les 4 Rivières au 01 Décembre 2024.

Forte de son expérience, elle aura pour mission de continuer à asseoir le réseau des bibliothèques sur le territoire et à renforcer le développement de la lecture publique en 4 Rivières au travers d'actions innovantes.



LA PETITE ENFANCE

• Vice-présidence assurée par Madame Catherine BOSC

140



FAMILLES
RENSEIGNÉES

CRÈCHES
210 DEMANDES
DE PLACE
127 DEMANDES
ACCEPTÉES

3 COMMISSIONS
D'ATTRIBUTION DES PLACES

1 DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC

1 PORTAIL
PETITE ENFANCE

6 COMMISSIONS
THÉMATIQUES

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 074-217402056-20251202-DEL_82_2025-DEL-DE



Les élus des communes des Quatre Rivières s'investissent en temps et en moyens pour la petite enfance afin que les très jeunes enfants bénéficient d'un accueil de qualité, adapté à leur développement et leur épanouissement.



OUVERTURE DE LA MIC DE FAUCIGNY

Dans la cadre du développement des modes d'accueil des enfants âgés de 0-4 ans, la communauté de communes des 4 Rivières ouvre en septembre 2024 la micro-crèche sur la commune Faucigny, Les Lutins du Château. Ce sont 12 nouvelles places en accueil collectif qui viennent compléter l'offre intercommunale.

Elle a été réalisée pour accueillir 12 enfants, dans l'ancienne Maison située au pied des ruines du Château de Faucigny, un cadre idyllique pour les enfants dont les parents vivent à proximité. Cette micro-crèche s'étend sur une surface de 135m² et dispose d'un espace extérieur complémentaire mêlant sol souple et espace herbe afin que les enfants puissent profiter du cadre.

Ouverture en septembre 2024 ! Les commissions d'attribution de février et mai 2024 ont donné la possibilité à 10 enfants de profiter de ce nouvel accueil.

Cette structure est gérée, comme les 5 crèches du territoire, par la société LA MAISON BLEUE par délégation de service public. Aujourd'hui, 6 établissements accueillant des jeunes enfants sont ouverts à la population des 4 Rivières, représentant 156 berceaux.

BUDGET

INVESTISSEMENT 2024

1 484 500 €

LES MODES D'ACCUEIL

- 6 crèches publiques dont 1 ouverture en septembre 2024
- 4 micro-crèches privées + 1 en projet à Viuz en Sallaz
- 1 Maison d'assistantes Maternelles (MAM)
- 64 Assistantes Maternelles
- 2 gardes à domicile connues
- Les places en crèches sont attribuées lors des 3 commissions dans l'année (février, mai, octobre)
- Des réunions d'informations sur les modes d'accueil sont organisées un mois avant chaque commission d'attribution des places
- Portail petite enfance pour les préinscriptions : <https://petiteenfanceen4rivieres.portail-familles.com>

	Février	Mai	Octobre
Total demandes 2024	78	72	60
Acceptées	62	43	22
Liste d'attente	16	29	38

LES ATTRIBUTIONS DE PLACES EN CRÈCHE EN 2024

- Remerciements à la Vice-présidente en charge de la Petite enfance Madame Catherine BOSC



zoom sur...

LE 1ER FORUM PETITE ENFANCE

La première édition du Forum Petite Enfance des Quatre Rivières s'est tenue les 11 et 12 octobre à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz, rassemblant parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance.

Plus de 200 petits et grands ont assisté aux diverses animations du forum, dont un spectacle dédié aux enfants, la Maison des Grands, ainsi qu'aux stands d'information et d'expositions.

Cet événement, soutenu financièrement par la MSA et organisé par la Communauté de communes a permis de valoriser les services dédiés aux familles et de renforcer l'information auprès des professionnels des Quatre Rivières.

Le service petite enfance et une dizaine de partenaires étaient présents pour répondre aux questions des parents sur les modes d'accueil et l'accompagnement pédagogique et sanitaire. Les professionnels ont pu accéder à des offres de recrutement et de formation. Un des temps fort du forum a été la conférence de l'Ecole des Parents et des Educateurs 74 sur l'accompagnement des premières séparations.

Ce fut également le moment de la présentation de l'exposition photographique itinérante du Relais de Petite Enfance « Assistante maternelle : un jeu d'enfant ? » - Jessica BORDEAU - Photographe, mettant en lumière le travail des assistantes maternelles avec les enfants des Quatre Rivières.

Cette exposition a été également visible dans le hall de

TRAVAUX

- Changement de l'ensemble des ouvertures extérieures de la crèche Fripouille (Viuz en Sallaz)
- Démarrage des travaux de la crèche Les Rissons - Onnion



LES PROJETS À VENIR

- Ouverture crèche Onnion
- Réflexion autour de la création d'un LAEP (accueil enfants - parents)
- FORUM Petite Enfance 2ème édition
- Semaine Petite enfance : thème ENCORE ! jouer à l'infini
- 4 spectacles petite enfance
- 4 projets financés par la MSA

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 074-217402056-20251202-DEL_82_2025-DEL-DE

S²LO



RENCONTRES COLLECTIVES

ATELIERS D'EVEIL au RPE Itinérant : nouveau lieu en 2024 - MARCELLAZ ! (mardis semaine paire)

63% des Assistantes Maternelles participent au Relais

60% des Assistantes Maternelles participent aux ateliers d'éveil

- Lire aux Bébés (Médiathèque de Fillinges)
- Projet intergénérationnel (Hôpital DUFRESNE SOMMEILLER - LA TOUR)
- EVEIL MUSICAL
- BABY GYM
- SPECTACLES
- Participation à la semaine de la science, semaine du goût...



LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE 2024

La Communauté de communes et ses partenaires ont eu le plaisir de participer à la 11ème semaine nationale de la Petite Enfance. Cette année, le thème était « Viens, je t'emmène ».

24 participants sur tout le territoire des 4 Rivières cette année ! Chaque année, cette semaine prend de plus en plus d'ampleur. Ce fut une semaine remplie de joies, de rires et de partage.

Dans le cadre du relais de la petite enfance RPE des 4 Rivières, un espace immersif était proposé aux professionnels de l'accueil individuel et collectif accompagnés des tout petits.

Pour clôturer la semaine, un spectacle jeune public intitulé « Temps » a été proposé à Marcellaz par la compagnie « Haut les mains ». Deux séances ont regroupé 90 participants, adultes et enfants confondus.

L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE

• Vice-présidence assurée par Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER

La principale mission environnementale en Quatre Rivières est la gestion et la valorisation de sept Espaces Naturels Sensibles (ENS). Du côté de l'agriculture, un nouveau guide des producteurs est disponible à l'accueil de la CC4R.



LE POINT SUR LA COMPÉTENCE ENVIRONNEMENT

La compétence optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement s'exerce autour de trois principaux axes de travail :

- Concilier les usages professionnels et de loisirs entre eux et avec la préservation des milieux naturels ;
- Faire connaître les espaces naturels du territoire et valoriser leurs particularités ;
- Redonner de la valeur aux espaces naturels auprès des usagers pour inciter à leur respect et à leur protection.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2025

Le contrat de territoire est conclu entre le département, compétent en la matière, et les Communautés de communes. Dans ce cas, l'intercommunalité est maîtresse d'ouvrage et bénéficiaire de subventions de la part du département.

Le département subventionne fortement les actions en direction des ENS avec un accompagnement à hauteur de 74 %.

Dans le cadre du contrat de territoire, la communauté de communes travaille avec les communes compétentes sur des ENS partagés (Môle et Mont Vouan). Ainsi, les communes de Saint-André de Boëge, Ayze et Bonneville sont intégrées au contrat de territoire.



CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR DÉPARTEMENTAL

La Communauté de communes a décidé d'intégrer un nouveau syndicat en charge de la construction et de la gestion du futur abattoir départemental situé à Saint-Pierre en faugny. Cet équipement de proximité devra répondre aux besoins du territoire haut-savoyard. : petite dimension jusqu'à 2000 tonnes/an, multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court et pouvant accueillir l'abattage rituel !

Le Conseil départemental a fait réaliser une étude de programmation pour un abattoir multi-espèces départemental. A ce jour, il existe deux abattoirs en Haute-Savoie :

- à Megève, devenu obsolète car plus aux normes sanitaires et avec une capacité limitée,
- à Bonneville, équipement privé n'acceptant pas les petits tonnages.

Cet équipement de proximité est nécessaire pour développer les circuits courts et l'approvisionnement de la restauration collective. Aujourd'hui, 3,5 millions de repas sont servis annuellement dans la restauration publique scolaire du territoire (écoles, collèges, lycées). De plus, une grande majorité des animaux issus des exploitations laitières sortent du territoire (77 % des veaux vendus à des commerçants de bestiaux) et seulement 120 tonnes de viande sont vendues à Megève ou Bonneville (pour 150 exploitations en bovin lait).

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet ; le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les communautés de communes et les communautés d'agglomération du département de la Haute-Savoie ainsi que le Département.

Les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir évaluée à 10 millions d'euros et une fois les subventions déduites, de la Région notamment, seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80 %
- EPCI membres : 20 %, répartis sur la base du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI.

PATRIMOINE, CULTURE ET ENVIRONNEMENT...



zoom sur...

ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF LEADER

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multisectorielles, développées et administrées par les territoires.

Ce programme fait intervenir des acteurs issus des territoires d'univers différents, publics ou de la société civile, sur toutes les thématiques développées sur le territoire. (Circuit court, transition énergétique, culture, tourisme, économie locale...)

L'Europe confie aux acteurs locaux, regroupés dans un Groupe d'Action Locale (GAL), une enveloppe visant à cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales. Le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur le territoire donné. Le GAL est l'interlocuteur de proximité des porteurs de projets : il assure l'accompagnement technique et administratif.

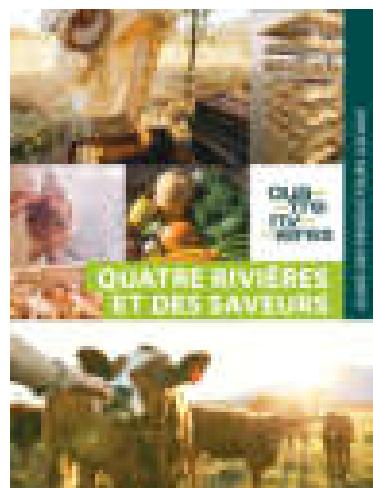
A ce titre, le territoire LEADER du Nord des Alpes bénéficie d'une dotation européenne de 1 857 000 € sur la période 2023-2027. La clé de répartition est basée sur la population INSEE de 2017 et s'établit dans le tableau ci-après. Cette enveloppe dote la CC4R d'un montant évalué à : 114 762, 60 € sur l'ensemble du programme 2023-2027. Il est prévu que 75% de l'enveloppe revienne à des structures publiques et 25% à des structures privées.

GUIDE DES PRODUCTEURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES

Les élus des Quatre Rivières ont validé en 2024 un guide des producteurs locaux sur le territoire.

Ce guide permet de répertorier de manière exhaustive, par commune, l'ensemble des producteurs indépendants du territoire ainsi que leurs points de ventes.

Ce guide permet également d'identifier les jours de marché par commune. Les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.



L'ACTION SOCIALE

Vice-présidence assurée par Monsieur Antoine VALENTIN

La collectivité porte la compétence des actions sociales d'intérêt communautaire au travers de différents dispositifs.

27

RENDEZ-VOUS AVEC
LE CONCILIAUTEUR
DE JUSTICE

9

NOUVELLES
FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE
L'ÉPICERIE SOCIALE

1

MAISON
FRANCE
SERVICES

FINALISATION DE
LA CRÉATION DU
CIAS

LES ACTIONS

SOCIALES INTERCOMMUNALES

OUVERTURE MAGASIN ÉPICERIE SOCIALE

À la suite des travaux d'extension du local de l'épicerie sociale intercommunale « Espace 2 Liberté » situé à Saint-Jeoire, le magasin a ouvert ses portes en janvier 2024, proposant désormais un choix élargi de produits alimentaires et d'hygiène, accessibles à moindre coût pour les usagers.

Les bénévoles du Secours Catholique approvisionnent les rayons principalement avec des produits achetés en supermarché, auxquels s'ajoutent des denrées issues de la Banque Alimentaire grâce à un partenariat récent. Ils proposent également des activités conviviales qui renforcent le lien social et encouragent l'inclusion des bénéficiaires.

Entièrement financeur du dispositif, le CIAS des Quatre Rivières soutient les bénévoles dans le fonctionnement du magasin et la mise en place des aspects techniques, tout en assurant la coordination entre les différents partenaires : Pôle médico-social, Secours Catholique, bénéficiaires...



- ➡ BUDGET ANNUEL ATTRIBUÉ : 17 000€
- ➡ 15 BÉNÉVOLES DU SECOURS CATHOLIQUE
- ➡ 39 FOYERS BÉNÉFICIAIRES DONT 22 NOUVELLES FAMILLES
- ➡ ORIENTATIONS PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX
- ➡ OUVERTURE TOUS LES 15 JOURS

SOUTIEN À FRANCE SERVICES

SAINT-JEOIRE 4 RIVIÈRES

L'Association Faucigny Mont Blanc Développement, dans le cadre de France Services, accompagne les usagers dans leurs démarches administratives, facilite l'accès aux droits et oriente les publics vers les services compétents. Pour soutenir ces missions de proximité, la Communauté de Communes et la Commune de Saint-Jeoire lui accordent un appui financier dédié à la mise en œuvre de ces actions. Le montant du soutien apporté par le CIAS des Quatre Rivières s'élève à 24 650€.

**France
services**

LES ACTIONS SOCIALES INTERCOMMUNALES

SOUTIEN A L'ADMR LE MÔLE

La Communauté de Communes des Quatre Rivières et son CIAS ont renouvelé leur soutien à l'ADMR Le Môle en lui attribuant une subvention de 65 565 €, en reconnaissance de son rôle essentiel dans la dynamique sociale et économique du territoire. L'aide financière soutient les services aux personnes fragiles et les déplacements des salariés sur le territoire.

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement a été établie pour 4 ans.

En 2024, l'association a réalisé 22 829 heures d'accompagnement à domicile, répondant aux besoins spécifiques des habitants des Quatre Rivières.



UN NOUVEAU LOCAL POUR L'ASSOCIATION

Dans le cadre de son soutien à l'ADMR, la Communauté de communes des Quatre Rivières a financé l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau local à Saint-Jeoire pour accueillir leurs bureaux. Un budget de 56 000 € HT a été alloué aux travaux, avec un appui financier du Conseil Départemental.

Ce local offre des conditions de travail confortables pour trois agents au quotidien. L'ADMR accède à une salle de réunion et à un bureau individuel dans les locaux de France Services situés à proximité.

DES VÉHICULES DE SERVICE POUR LES SALARIÉS DE L'ADMR

Dans une continuité de soutien, la Communauté de Communes via son CIAS a financé la mise à disposition d'une flotte de 6 véhicules pour les intervenants à domicile, afin de réduire l'usage de leurs véhicules personnels. Mis en service en mai 2024, ces véhicules financés en leasing sont mieux adaptés aux besoins des bénéficiaires, permettant d'améliorer à la fois les conditions de travail des professionnels et la qualité des interventions. Ce soutien financier s'élève à 11 200 € en 2024.

SOUTIEN APPORTÉ PAR LE CIAS EN 2024



ZOOM SUR...

CIAS DES QUATRE RIVIERES

En 2024, le CIAS des Quatre Rivières a été officiellement mis en place, marquant une nouvelle étape dans la politique sociale intercommunale.

Dès sa première année de fonctionnement, 5 conseils d'administration ont été organisés, réunissant 27 administrateurs en lien étroit avec la commission des affaires sociales.

Le budget exécuté s'élève à 164 144 €.

Le CIAS a apporté son soutien à plusieurs partenaires essentiels du territoire :

- ADMR Le Môle : attractivité de l'emploi, indemnités kilométriques, véhicules de service, mise à disposition des locaux.
- Faucigny Mont-Blanc Développement : accompagnement administratif des publics.
- MJCI et École de musique en 4 Rivières : aide sociale à l'accès à la culture.
- Epicerie Sociale de Saint-Jeoire : financement intégral du dispositif.

LE TOURISME

Vice-présidence assurée par Madame Laurette CHENEVAL

La Communauté de communes dispose de la compétence du développement touristique. Elle inclu la mise en œuvre d'un plan d'actions de promotion du territoire et la définition de la gestion des sentiers et itinéraires de randonnées en Quatre Rivières.



zoom sur...

LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe est effective depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette mise en place sur les onze communes des Quatre Rivières résulte d'un des objectifs du projet de territoire 2020-2026.

Des bons résultats pour 2024 :

82 LOGEURS
SUR LE TERRITOIRE

111 HÉBERGEMENTS
RECENSÉS

7 CHAMBRES D'HÔTES - **25** MEUBLÉS CLASSÉS
5 HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS - **3** HÔTELS

7 AGENCES EN LIGNE
PARTENAIRES

AIRBNB - COIN SECRET - BOOKING
CAMPANILE - GITE DE FRANCE - LEBONCOIN

98 201,38 €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

LA GRILLE TARIFAIRES A ÉVOLUÉ EN 2024 AFIN DE L'HARMONISER AVEC LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES VOISINES

OFFICES DE TOURISME

1 SUBVENTION
REVERSÉE AUX
OFFICES DE TOURISME

1 SITE PATRIMONIAL
GÉRÉ PAR LES
QUATRE RIVIÈRES



GESTION DE LA PROMOTION TOURISTIQUE

La Communauté de communes participe au fonctionnement de l'offices de tourisme Môle & Brasses tourisme, mais n'est pas en charge des équipements touristiques.

Toutefois, elle est gestionnaire et/ou propriétaire d'un certain nombre de sites comme les vestiges du château de Faucigny, le mandement du Thy et les meulières du Mont Vouan.

Dernier trimestre 2023, l'office de tourisme Môle & Brasses s'est doté d'un nouveau directeur, M. Antoine MAISONNIAL et d'une nouvelle convention d'objectif et de moyen en janvier 2024.

Une réflexion est menée pour rattacher la commune de Mégevette à Môle et Brasses Tourisme.



+ BOGÈVE



FAUCIGNY
FILLINGES
LA TOUR
MARCELLAZ
ONNION
PEILLONNEX
SAINT-JEAN-DE-THOLOME
SAINT-JEOIRE
VILLE-EN-SALLAZ
VIUZ-EN-SALLAZ

MÉGEVETTE

+ VILLARD, HABÈRE-LULLIN,
REYVROZ, VAILLY, HABÈRE-POCHE,
SAXEL, BELLEVAUX, LULLIN



LE PDIPR

UN «PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE»

Début 2024, la convention entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes des Quatre Rivières concernant le PDIPR a été signée. Elle a permis le début de la procédure de mise en œuvre du schéma directeur de randonnées du territoire en conformité avec la charte du Département. Le Conseil Départemental finance les plans de balisage, l'achat de matériel et une partie de la pose de la signalétique.

1) Plans de balisage

En premier lieu, le mandataire du Département accompagne l'agent de la Communauté de Communes afin de définir l'emplacement et le type de matériel à commander en fonction de la nécessité visualisée sur le terrain. Le but est d'avoir à chaque intersection un visuel permettant d'informer le randonneur du bon tracé. Pour chaque point à signaler, une fiche de balisage est réalisée répertoriant l'ensemble des éléments à indiquer : lames directionnelles, pictogramme sur arbre, traversée de route....

Bon à savoir : la différence fondamentale entre la mise en place d'un Poteau Directionnel et d'un Poteau Balise réside dans sa différence de positionnement dans le schéma directeur de randonnées. Un Poteau Directionnel permet d'indiquer des directions au sein d'itinéraires du réseau officiel du Département. Les poteaux balises sont là pour rassurer le randonneur et confirmer l'itinéraire lors d'intersections situées hors du réseau départemental.

2) Achat du matériel

Une fois les plans de balisage validés, le matériel correspondant aux fiches de balisage est commandé. Le délai de réception varie entre 5 à 6 mois entre la commande et la réception.

3) Pose de la signalétique

En attendant la fabrication et la réception du matériel, les problématiques d'ordre foncière (pose sur propriétés privées), pratique (déneigement, protection du matériel en alpage, éviter la gêne pour les engins forestiers...) et organisationnelle (dépose hivernale si pose de balisage en domaine skiable, gestion de l'entretien des chemins...) de la pose de la signalétique sont soulevées et résolues. Ainsi, l'emplacement d'une signalétique est toujours le **fruit d'une réflexion**.

L'ensemble du réseau devrait être opérationnel d'ici l'été 2026 sur le territoire des Quatre Rivières avec une trentaine d'itinéraires prévus et plus de 250 km de sentiers.

	Compétence
Plan de balisage	Communauté de communes des Quatre Rivières
Achat de signalétique	Communauté de communes des Quatre Rivières
Pose de la signalétique	Communauté de communes des Quatre Rivières
Entretien*	Communes

*Seules les boucles intercommunales sont du ressort des Quatre Rivières pour l'entretien. Elles peuvent être superposées en partie au réseau PDIPR.

communauté de communes des quatre Rivières

~ Bureaux administratifs

28 chemin de la Ferme Saitlet
74250 Fillinges

T. 04 50 31 46 95
secretariat@cc4r.fr

~ Siège social

3 place de la Mairie
74250 Marcellaz

CC4r.Fr
  